

VISITE PATRIMONIALE DE JAUN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Visite patrimoniale de Jaun
En bref	Visite guidée du village de Jaun avec Werner Schuwey, organiste et grand connaisseur du patrimoine local.
Descriptif de l'activité	Werner Schuwey, organiste et grand connaisseur du patrimoine de Jaun, emmène le visiteur vers les différents lieux emblématiques du village. Parmi ceux-ci, le Cantorama où la présentation de l'orgue est suivie d'un moment musical. Plus loin, en lisière de forêt, la cascade de Jaun offre un spectacle relaxant. Découverte des croix en bois du cimetière sculptées de bas-reliefs pour un final culturel de toute beauté.
Date	Samedi 7 septembre 2024
Horaire	14h20 – 16h30
Lieu de rendez-vous	Arrêt de bus <i>Jaun, Dorf</i> Hauptstrasse 1656 Jaun
Lieu de l'activité	Village de Jaun
Programme indicatif	14h20 : Rendez-vous à l'arrêt de bus <i>Jaun, Dorf</i> Visite du village de Jaun 16h30 : Retour l'arrêt de bus <i>Jaun, Dorf</i>
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants, catégorie et âges	Dès 4 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 4 adultes, 15 personnes maximum

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics Lieu de rendez-vous : arrêt de bus *Jaun, Dorf*, parking à proximité

Horaires des transports publics	Aller	
	Bulle – Jaun, Dorf	13h47 – 14h20
	Retour	
	Jaun, Dorf – Bulle	16h34 – 17h13

Attention : ces horaires sont susceptibles de changer. Horaires à jour sur : www.cff.ch

Covoiturage Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription.
Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif de base Dès 4 ans, gratuit

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Annulation En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

Assurances Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.